

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 2070)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 25

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« modifié du 7 février 1992 »,

les mots :

« instituant la Communauté européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.